

Compte-rendu de réunion
Comité de Suivi (COSUI)
**Déclinaison régionale du plan national d'actions en
faveur des pollinisateurs**

Réunion par visio-conférence, tenue **le 10 juillet 2024** de 12h00 à 13h00.

Invitation transmise mi-juin (par mail).

Composition : membres de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) + acteurs "abeilles et santé des abeilles" + membres du Comité régional biodiversité (CRB).

Personnes ayant renseigné le formulaire d'inscription en amont de la réunion :
(la liste des participants n'a pas pu être enregistrée suite à un problème technique)

Type de structure	Nom de la structure	Nom du.de la représentant.e
Etat	DREAL	GRAVIER Marie-Hélène
Etat	DREAL	SALLES Jean-Marc
Etat	DRAAF-Dir	CALLOIS Jean-Marc
Etat	DRAAF-SREA	PICARD Delphine
Etat	DRAAF-SREA	DAUDEL Jean-Christophe
Etat	DRAAF-SREA	JORDAN Annick
Etat	DRAAF-SRAL	TABOURIN Sylvie
Etat	DRAAF - SRFD	LE-GUEN Véronique
Etat	MASA-DGAL	SOURDEAU Cédric
collectivités	Association des maires de la Loire	DAHAN Hélène
collectivités	Département de l'Ain	COURTOIS Franck
collectivités	Département de la Drôme	DUBOIS-DUNILAC Muriel
collectivités	Département de la Drôme	JAUBERT Agnès
collectivités	Département de la Haute-Loire	MOREL Véronique
collectivités	Département de la Loire	DREVET Vincente
collectivités	Département de la Savoie	RAMEAUX Claire
collectivités	Département de la Savoie	CRESENS Annick
collectivités	Département du Puy-de-Dôme	MILLET Sarah
collectivités	Département du Rhône	CHEDORGE Benoît
collectivités	Mairie de Her	DOURBIAS Josette
collectivités	Métropole de Lyon	DEHAN Nathalie
collectivités	PNR Livradois Forez	CROUZY Caroline
collectivités	PNR Vercors	AGERON Philippe
collectivités	PNR Vercors	BUFFAT Aline
collectivités	PNR Volcans d'Auvergne	MALET Anne
collectivités	Région AuRA	PANNEKOUCKE Fabrice
entreprise	BAYER SAS-Crop Protection	BONNISSOL Stéphane
entreprise	Compagnie Nationale du Rhône	PETER Mailys
entreprise	EDF-R&D	CHARTON Julie
org. environnemental	Arthropologia	VYGHEN Frédéric
org. environnemental	Arthropologia	VISAGE Charlotte

org. environnemental	Conservatoire botanique national du Massif central	PIROUX Mélanie
org. environnemental	Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne	SOISSONS Aurélie
org. environnemental	Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne	MARTINANT Sylvie
org. environnemental	Conservatoire des espaces naturels de l'Allier	MAYERAU Daniel
org. environnemental	France Nature Environnement AURA	LE VEE Gilles
org. environnemental	Union régionale des CPIE AuRA	GRATTARD Gaëlle
org. professionnel	ADA AURA	GUINEMER Marion
org. professionnel	Chambre régionale d'agriculture d'AuRA	PACAUD Thomas
org. professionnel	Chambre régionale d'agriculture d'AuRA - Comité de filière apicole	COUZON Eugénie
org. professionnel	Fédé. Rég. de l'agriculture biologique – AuRA	GASCUEL Jean Sébastien
org. professionnel	FRCUMA AURA	PETITJEAN DANIEL
org. professionnel	FREDON AuRA	CREPET Manuela
org. professionnel	FRGDS AuRA	ALEXANDRE Adeline
org. professionnel	FRSEA AURA	MAZENOD Henri
org. professionnel	La coopération agricole Auvergne-Rhône Alpes	ECOUELLAN Delphine
org. professionnel	SAPAURA	GUINTINI Nicolas
org. scientifique	INRAE UREP	CARRERE Pascal

Éléments de contexte :

Le plan national d'action en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation (PNA pollinisateurs) a été validé fin 2021. Il couvre la période 2021-2026.

La déclinaison régionale présentée aujourd'hui vise à faciliter son appropriation par les acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'une version projet, sur laquelle les acteurs sont invités, s'ils le souhaitent, à formuler leurs remarques. Des groupes de travail thématiques seront organisés durant 1 an pour approfondir certains points.

Ce projet de plan régional est co-porté par la DREAL et la DRAAF, avec l'appui technique du CEN Auvergne et d'Arthropologia pour les pollinisateurs sauvages.

1. Propos introductif :

Jean-Marc Callois (DRAAF, directeur adjoint) :

- Il est symbolique que ce COSUI ait lieu à la suite d'une réunion de la COREAMR sur l'agro-écologie, qui nécessite de raisonner en termes de triple performance, dans laquelle l'environnement a toute sa place. Il est important que les ministères concernés soient mobilisés.
- Au travers du bon fonctionnement des écosystèmes, on peut obtenir une production économiquement rentable, avec une baisse des intrants de synthèse.
- Ce plan se veut être un outil opérationnel, dans lequel on aligne et on organise les outils existants. Mais la question, aussi importante soit-elle, ne se pense pas qu'au travers des crédits publics, mais aussi par une coordination efficace entre acteurs et un développement de la connaissance et de la compréhension des phénomènes.

Marie-Hélène Gravier (DREAL, cheffe du service Eau Hydroélectricité Nature) :

- La lutte contre l'effondrement général des pollinisateurs constitue une problématique complexe, impliquant la mobilisation de tous. Ce PNA est unique en son genre car global, ne se focalisant pas sur une seule espèce, mais sur l'ensemble des pollinisateurs, dans tous leurs lieux de vie, et prend en compte le service gratuit de pollinisation qu'ils apportent.
- Ce COSUI regroupe les membres de deux instances, COREAMR agro-écologie et Comité régional de la biodiversité, pour avoir la représentation la plus complète possible.
- Ce PNA est le 2ème sur les pollinisateurs après un premier en 2016, qui était plus centré sur les pollinisateurs sauvages. Ce nouveau PNA 2021-2026 est renforcé par le volet agriculture/apiculture et par son caractère plus opérationnel (axe 6).
- La situation défavorable des pollinisateurs est à l'image de ce qu'on observe sur la biodiversité globale dans les suivis : 1 espèce sur 3 en moyenne est menacée en AuRA (sur la base des éléments de connaissance disponibles à ce jour).
- Au niveau européen : le sujet a été pris en main dès 2010, d'abord avec le déclin de l'abeille domestique, puis élargi à l'ensemble des pollinisateurs. Cette politique a été renforcée en 2020 et plus récemment encore, avec l'adoption, le 17 juin 2024, du règlement sur la restauration de la nature, dans lequel la restauration d'habitats favorables aux pollinisateurs est identifiée comme une priorité.
- Au niveau national : les pollinisateurs s'inscrivent dans un contexte fort, avec la prise en compte de toute la biodiversité et dans toutes les filières, au travers de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Cette thématique est également traitée dans la COP régionale « biodiversité et ressources naturelles ».
- On constate un fort déficit de connaissance sur les insectes pollinisateurs.

2. La déclinaison régionale du plan pollinisateur : (40 minutes)

Annick Jordan, Jean-Marc Salles, Charlotte Visage, Aurélie Soissons

Voir le diaporama, présentant les thèmes suivants :

- Organisation du plan régional (rédaction, gouvernance, concertation)
- Les pollinisateurs, diversité, besoins, enjeux, déclin
- Les grands éléments du contenu de la déclinaison régionale
- 4 exemples d'implication possible : je suis un agriculteur; un apiculteur; un élu; un gestionnaire d'espaces naturels.

3. Questions et échanges : (20 minutes)

Question du PNR Vercors (Chrystelle Caton) : quelle source de financement pour des inventaires pollinisateurs ?

=> Réponse DREAL : le fonds vert biodiversité peut financer certaines acquisitions de connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'actions concrètes de gestion/restauration de milieux. Pour les études non éligibles au fonds vert biodiversité, des financements peuvent être sollicités auprès de la DREAL ou d'autres financeurs. Un conseil préalable peut-être obtenu auprès des animateurs régionaux du plan (CEN Auvergne + Arthropologia).

Contribution de l'INRAE (Pascal Carrère) : dans ce type d'approche systémique, il est important d'organiser des concertations entre acteurs du territoire pour dégager des compromis (ce que chacun est prêt à perdre pour un progrès collectif). Cela permettrait d'éviter la mise en place concomitante de mesures contradictoires, notamment à destination des agriculteurs, qui peuvent se traduire par des coûts importants mais sans résultat (ex : semis de bandes fleuries mais utilisation de produits phytopharmaceutiques). Pour cela, il faut au préalable :

- réaliser un diagnostic de ce qui serait acceptable, de la viabilité des pratiques pour les acteurs et de quelle volonté pourraient avoir les acteurs pour changer de pratiques.
- hiérarchiser les menaces au niveau régional pour permettre de prioriser les moyens et le temps sur les facteurs les plus dégradants. L'homogénéisation des territoires et l'augmentation de la taille des parcelles sont un facteur majeur de déclin, mais revoir cela représenterait des efforts très importants de la part des agriculteurs.

=> Réponse de Arthropologia (Charlotte Visage) : l'imbrication très forte des facteurs de dégradation ne permet que rarement d'identifier clairement la hiérarchie des menaces entre elles. La hiérarchie peut d'ailleurs varier selon le secteur géographique et le groupe de pollinisateurs concerné. De plus, elle se heurte au fort manque de connaissance des groupes et espèces concernés.

=> Réponse du CEN Auvergne (Aurélie Soissons) : concernant les concertations entre acteurs, le souhait de l'Etat de conduire un plan co-porté par les deux ministères, et donc une déclinaison régionale animée par la DREAL et la DRAAF est le signe d'une réponse, en partie, à cette nécessité de dialogue.

=> Annick Jordan précise que pour la DRAAF, il s'agira de mieux intégrer les pollinisateurs dans les instances et dispositifs existants et notamment, dans la stratégie Écophyto 2030, qui est l'outil dédié pour la question des phytosanitaires et qui est déclinée en région.

Question de la SAP AuRA (Nicolas Guintini, apiculteur) : quelles actions les apiculteurs peuvent-ils mettre en oeuvre pour faciliter le partage de ressources florales entre abeille domestique et pollinisateurs sauvages.

=> discussion à développer dans un groupe de travail dédié.

La FRSEA (Henri Mazenod, arboriculteur et apiculteur) souligne l'intérêt de l'axe 6 du plan national (recensement d'initiatives par Contrat de Solutions). Il se questionne sur l'impact du frelon asiatique sur les pollinisateurs sauvages.

Personnes ayant manifesté leur souhait de participer aux groupes de travail : URCPIE (Gaëlle Grattard), Métropole de Lyon (Nathalie Dehan), FRSEA (Henri Mazenod), CEN Auvergne (Sylvie Martinant).

4. Conclusion et suites : *Jean-Marc Callois et Marie-Hélène Gravier*

Les membres du COSUI peuvent formuler leurs **remarques jusqu'au 10 septembre 2024**, par email (abeille domestique : annick.jordan-dupas(a)agriculture.gouv.fr; pollinisateurs sauvages : jean-marc.salles(a)developpement-durable.gouv.fr). Puis de septembre 2024 à septembre 2025, des groupes de travail thématiques seront organisés. Les membres du COSUI peuvent proposer des thèmes durant l'été 2024. Une liste des thèmes retenus sera ensuite transmise à l'automne avec les modalités d'inscription aux GT.